54e ANNEE. — N° 87

DIMANCHE 2 AOUT 1914

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)	25 cent.
RÉCLAMES	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'Europe mobilisée. — Le code fluvial. — L'œuvre post-scolaire

L'Autriche a déclaré la guerre à la Serbie : du coup, la paix européenne a été troublée.

Aussitôt, la Russie a notifié à l'Allemagne la mobilisation partielle de quatorze de ses corps d'armée du Midi. Comment interpréter cette signification officielle qui est l'acte décisif de la journée ? Faut-il la considérer comme un élément d'aggravation de la crise.

Nous ne le croyons pas.

C'est dès dimanche que la Russie a pris la résolution de mobiliser à la frontière autrichienne — non à la frontière allemande — il importe d'insister là-dessus. La nouvelle est publique depuis lundi soir, et ces armements importants de l'empire tsarien n'avaient pas ému autrement Berlin et Vienne.

Si la Russie notifie sa mobilisation, c'est qu'elle a voulu attirer l'attention de l'Autriche et de l'Allemagne sur la gravité de la crise que l'une a ouverte, que l'autre a laissé ouvrir. Elle a voulu marquer aussi, qu'elle n'accepterait ni humiliation comme en 1908, ni réponses évasives comme en 1912-1913. Elle est prête ; elle est en ligne. Si l'Autriche vise à démembrer la Serbie ou à l'asservir, elle opposera son veto.

C'est cette énergie même de la Russie, qui donne, qui mérite de donner confiance aux amis de la paix. A l'heure où nous sommes, plus la Russie se montrera forte et résolue et plus la crise aura de chances de se terminer pacifiquement.

Se représente-t-on une guerre où l'Allemagne délaissée forcément par l'Autriche, abandonnée par l'Italie qui manifeste son désir de neutralité, se trouverait aux prises avec la moitié de l'armée russe, avec la France, avec l'Angleterre — sans compter le petit Danemark qui lui immobiliserait deux corps d'armée ?

Guillaume II peut jouer au Lohengrin, mais il a montré, dans d'autres circonstances, qu'il avait le sens pratique. S'il se rend compte des réalités il concluera que la guerre pourrait être ruineuse pour l'Allemagne et désastreuse pour sa dynastie.

⁂

Un certain nombre de députés viennent de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition sur le Code fluvial que la petite batellerie réclame depuis longtemps. Il est indispensable, en effet, de donner à la navigation intérieure le statut légal dont, en France, elle est dépourvue. L'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas ont régi par des textes les rapports de droit privé que font naître les transports par eau. En France, la jurisprudence n'ayant pas admis l'extension à la navigation intérieure des règles du droit maritime, la batellerie est uniquement régie par treize articles du Code de commerce, édictés en vue des entrepreneurs du roulage, des conducteurs de diligence et messagers du premier Empire.

Tenue pour quantité négligeable, la navigation intérieure s'est développée soudainement dans les trente dernières années du XIXe siècle. Elle joue dans les relations économiques modernes un rôle considérable et nécessaire que la grève des chemins de fer a rendu manifeste à tous.

La batellerie souffre de n'être régie que par des décisions judiciaires fondées sur des usages commerciaux incertains et variables selon les ressorts judiciaires. Un tribunal ne peut que constater des coutumes et valider des contrats librement consentis. Seul, le pouvoir législatif peut édicter des dispositions d'ordre public indispensables.

La proposition présente, expression des vœux de la petite batellerie, s'est inspirée, pour la plupart de ses dispositions, des usages existants ou des exemples des législations belge ou allemande.

⁂

Le conseil général de la Ligue de l'enseignement a décidé que cette année la fête des écoles sera « la fête des vingt ans après ». A ce propos M. Edouard Petit publie une brochure destinée à être lue par les maîtres aux écoliers et amis de l'école.

C'est l'action de l'intiative privée pour le prolongement de l'école que l'on veut fêter ; en effet, il y a vingt ans, en 1894, M. Jean Macé lança le premier appel en faveur de l'œuvre post-scolaire.

Dans son rapport sur l'éducation populaire en 1913-1914, M. Edouard Petit donne d'intéressantes indications au sujet des résultats obtenus en France par l'initiative privée.

Pendant les vingt dernières années les cours d'adolescents et d'adultes ont passé de 7.332 à 54.351 ; ils ont un peu baissé l'année dernière du côté des garçons, à cause de la nouvelle loi militaire, mais en revanche, ils ont augmenté de 1.500 du côté des filles. Les mutualités, associations, petites A, et patronages sont en hausse continuelle.

Certes il n'y a pas seulement des louanges à adresser à ces organisations ; dans bien des cas elles ont pu encourir quelques reproches, quoique toujours elles aient eu en vue une œuvre de développement moral et intellectuel.

Mais elles rendent incontestablement de grands services à l'éducation nationale et pour cela elles méritent bien d'être encouragées.

LE FURETEUR.

LE SENTIMENT FRANÇAIS

L'Autriche-Hongrie a déclaré la guerre à la Serbie !...

Nous assistons à une entreprise de violence et de brutalité telle qu'il s'est rarement vu un mépris aussi hautement proclamé du droit et de la justice. Si l'Autriche est laissée libre d'étrangler la Serbie, il sera désormais bien entendu qu'il n'existe plus en Europe d'autre raison que celle du plus fort et que les plus faibles sont voués à l'écrasement ou à la servitude...

La Russie qui pourrait, sans paraître trop susceptible, voir dans cette mise en bataille un acte de provocation à son endroit, demeure calme et cela lui vaut les justes félicitations des amis de la paix désireux de pousser l'esprit de conciliation jusqu'au point extrême, jusqu'au point où il ne serait plus qu'une coupable faiblesse. Le calme convient admirablement à ceux qui ont pour eux le droit lequel n'a pas besoin de s'exprimer sur un ton de violence et de colère. Mais ce calme ne signifie pas que la puissante nation slave laissera égorger le petit peuple serbe (son allié et son représentant dans les Balkans) par le germanisme oppresseur et triomphant.

Celui-ci a joué devant l'Europe une indigne comédie. Et comment apprécier l'attitude actuelle de l'Allemagne qui proteste avec émotion de son amour pour la paix alors qu'elle a secrètement comploté et préparé le guet-apens qui place l'Europe dans l'alternative ou de laisser se commettre une iniquité ou de mettre le continent à feu et à sang !

Bien entendu, il n'appartient à personne d'indiquer à la Russie la conduite qu'elle doit adopter. Cela la regarde et la France n'a pas à lui dicter son devoir. En cette affaire, notre rôle est de la soutenir et non de la conduire. A ses côtés, la France et l'Angleterre se tiennent fermes et ce sera peut-être à cette étroite solidarité de la Triple-Entente que nous devrons quelque atténuation à l'arrogance des maîtres de la Triplice.

Ceux-ci doivent être informés que notre amour de la paix n'est pas inspiré par la peur de la guerre. La France ne désire pas un conflit, mais elle ne le redoute pas. Voilà son sentiment, lequel dicte sa conduite qui se peut définir en quelques mots : elle s'efforcera de sauvegarder la paix, mais elle est prête à faire la guerre.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Au Maroc

Une attaque au camp de Khenifra

TREIZE TUÉS

De Rabat, 29 juillet, on signale qu'une attaque a été dessinée par l'ennemi le 25 juillet, à six heures du matin. De nombreux groupes ont nécessité la sortie de trois bataillons, de toute l'artillerie et des mitrailleuses.

L'ennemi présentait de bons objectifs pour l'artillerie. Il a été arrêté à trois heures de l'après-midi. Les Zaïan ont été dispersés avec des pertes sensibles par le feu des canons et la fusillade.

Nous avons eu 12 Sénégalais et 1 Européen tués et 4 blessés, dont 1 officier et 1 sous-sfficier.

L'Espagne n'enverra pas de troupes dans le Maroc français

Le président du conseil a déclaré entièrement dénués de fondement les bruits de source allemande suivant lesquels l'Espagne, conformément à la convention hispano-française, enverrait 100.000 hommes dans la zone française du Maroc pour prendre la place des troupes françaises, si celles-ci étaient rappelées dans la métropole.

Le Pape n'est pas un souverain

Statuant sur les pourvois du ministère public près le tribunal de Carcassonne, la chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de casser cinq jugements rendus par le tribunal de simple police de cette ville le 3 juin 1914 et acquittant cinq habitants, MM. Marcel Combe, Henri Aynard, Georges Conquet, Antoine Malric et Joseph Ambry, poursuivis pour avoir arboré le drapeau pontifical à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc.

« Attendu, dit l'arrêt de la Cour suprême, que le drapeau pontifical n'est plus un drapeau aux couleurs nationales étrangères ; qu'en effet, la souveraineté dont il était le symbole a cessé d'exister par suite de la réunion des Etats pontificaux au royaume d'Italie... »

Les affaires sont renvoyées devant le tribunal de simple police de Limoux pour y être jugées à nouveau.

L'enfant loup

Dans la jungle, près de Bombay, on a découvert une fille sauvage élevée par les singes.

M. Sarman, ancien fonctionnaire dans les Indes anglaises, vient, à ce propos, de révéler un cas analogue constaté par le Dr Condon, qui était médecin de la station de Cawnpore.

En 1884, il faisait, avec plusieurs amis, une partie de chasse dans la région de Ihansi, au nord-ouest de l'Inde. Tout à coup, les chasseurs aperçurent quelque chose de poilu ayant tout à fait l'aspect d'une bête, l'un d'eux voulut rire. Cependant, en regardant plus attentivement, les chasseurs s'aperçurent que c'était un être humain, un jeune garçon, qui, d'ailleurs, marchait à quatre pattes, absolument comme les animaux.

On l'entoura, mais on eut beaucoup de mal pour le capturer. On y réussit enfin.

Sur le corps, les bras et les pieds du garçon on trouva des traces de morsures. D'autres indices permirent de conclure que l'enfant avait vécu dans une tanière de loups et qu'il avait été nourri de la viande crue que les fauves lui apportaient.

Le Dr Condon, qui l'a recueilli, a eu beaucoup de mal à l'habituer à marcher debout, mais jamais le nourrisson des loups n'est parvenu à se bien tenir en marchant comme les hommes.

Le médecin a toutefois réussi à lui apprendre à parler. L'enfant de la jungle est arrivé à raconter en un anglais, plus ou moins impur, sa vie parmi les loups, mais il ne s'est pas rappelé dans quelles circonstances il est tombé parmi les fauves.

LA GUERRE

entre l'Autriche et la Serbie

Le bombardement de Belgrade

Le « Berliner Tageblatt » reçoit de son correspondant de Semlin les renseignements suivants sur le bombardement de Belgrade :

« Deux monitors austro-hongrois ont commencé jeudi matin, à 5 heures, le bombardement des fortifications de Belgrade, 90 pour cent des coups portaient.

« A 11 heures, l'artillerie installée sur le territoire croate a ouvert à son tour le feu. Le deuxième obus tiré a touché près de Topchider. Sur d'autres points, aux environs de Belgrade, des incendies ont été allumés par le tir des canons autrichiens.

« De pauvres femmes vêtues de haillons, accompagnées de petits enfants pieds nus, cherchaient en vain à traverser le fleuve.

« A midi, j'ai assisté au transport de trois soldats qui avaient été blessés en portant des munitions sur « l'île de la guerre ».

« L'hôtel de Moscou, une école, la douane et un dépôt de poudres, ont été particulièrement endommagés. Le pont détruit par les Serbes pouvait encore supporter le passage des fantassins.

« Deux officiers austro-hongrois sont blessés. La plupart des projectiles sont tombés dans le fleuve. ».

Les femmes monténégrines construisent des tranchées

On dit qu'un officier de l'état-major général Serbe, a eu une conférence à Podgoritza, avec le ministre de la guerre monténégrin.

Une brigade monténégrine, avec de l'artillerie de montagne, se trouve près de Priboj. Les femmes monténégrines aident, dit-on, à construire des tranchées sur certains points qui sont tenus secrets.

A Paris

A Paris, les ministres tiennent Conseil permanent.

Il n'y a pas de mobilisation, pas de rappel de classes. Il y a révision des effectifs et du matériel,

La France, comme c'est son droit et son devoir, se tient l'arme au pied. Elle est à l'abri de toute agression sauvage, car nos troupes de couverture nous garantissent contre le choc éventuel.

Les stocks d'approvisionnements et de munitions sont au complet.

Les voies ferrées sont en état et, puisqu'il faut tout dire, le possible est fait qui permettrait, s'il le fallait, de faire l'impossible pour vaincre.

Ce dont l'opinion doit se pénétrer, c'est de la note très éloquente en sa sobriété que les ministres ont communiquée.

« Il n'a pas été question de mobilisation. Mais ce qui doit rassurer le pays, c'est qu'il est l'abri de toute surprise pour le cas où la mobilisation serait nécessaire. »

Le devoir de la presse

Les journaux et les journalistes anglais ont tous pris l'engagement d'honneur de ne publier, sur les préparatifs militaires de leur pays, aucune information qui n'ait été communiquée par les administrations compétentes et responsables, aux fins même d'une publication.

Sur la frontière française

La précaution prise par le gouvernement de rappeler tous les permissionnaires a produit un excellent effet.

A l'heure actuelle, nos effectifs sont au complet dans tous les régiments, et les troupes sont prêtes à entrer en campagne.

Nous disposons actuellement sur nos frontières Est et Nort-Est, de six corps d'armée : les 1er, 2e, 6e, 20e, 21e et 7e corps d'armée avec des compagnies de 216 ou 218 hommes à l'effectif, et comme ces unités trouvent sur place les réservistes nécessaires pour se compléter, elles peuvent être mobilisées dès le premier jour.

Nous avons donc à ce moment une couverture constante d'environ 240.000 hommes, et qui pourrait atteindre, dès le premier jour de la mobilisation, son effectif combattant de 280.000 hommes.

On assure que la nuit dernière, des patrouilles de uhlans et de cheveau-légers se sont approchées des pateaux-frontières dans la région d'Avricourt. Des soldats en tenue de campagne occupent les positions très avancées, bien que leurs casernements soint à Dieuze et à Serrebourg, c'est-à-dire beaucoup plus en arrière.

Le notre côté les ouvrages d'art sur les voies ferrées, sont gardées par des sentinelles.

Des patrouilles de cavalerie de la garnison de Lunéville sont parties pour explorer la frontière.

En Russie

Voici l'oukase de l'empereur appelant les hommes de réserve sous les drapeaux :

1. Les réservistes de 23 gouvernements en entier et de 71 districts de 14 autres gouvernements.

2. Une autre partie des réservistes de 9 districts de 4 gouvernements.

3. Les réservistes de la flotte de 64 districts de 12 gouvernements russes et d'un gouvernement finlandais.

4. Les cosaques congédiés des territoires du Don, de Kotban, de Terek, d'Astrakan, d'Orenbourg et de l'Oural.

5. Un nombre correspondant d'officiers de réserve, de médecins, de vétérinaires, etc.

Sont en outre réquisitionnés un nombre correspondant de cheveaux, de voitures d'attelages des gouvernements et districts mobilisés.

En Allemagne

Des mesures préparatoires à la mobilisation ont été prises en Allemagne depuis quelques jours, mais aucun ordre de mobilisation n'a encore été lancé.

Faisons observer que de cet ordre dépend le déclanchement tant redouté ; Berlin semble vouloir, par cette simple note « fixer » la gravité de la situation, sans plus, ainsi que l'ont fait les ministres français.

En Autriche

La mobilisation se poursuit

On annonce que la mobilisation complète de l'armée austro-hongroise ne sera achevée que le 2 ou le 3 août.

Ainsi qu'on le sait, le commandant en chef de toutes les troupes est l'archiduc Frédéric et le chef des troupes d'opérations est le général Conrad von Hoetzendorf, chef de l'état-major.

Le reste de l'armée qui opère contre les Serbes, est placé sous le commandement du général Poliorec. Les contingents destinés à opérer éventuellement contre le Montenégro se trouvent sous les ordres du général Ermely.

Les fausses nouvelles

En raison de certaines informations publiées par un journal de midi, le parquet de la Seine vient de décider d'ouvrir une information contre le directeur et le gérant de ce journal.

Cette information a été confiée à M. Drioux, juge d'instruction.

Les faits visés relèvent de l'article 22 de la loi de 1881 sur la presse, article ainsi conçu :

« La publication ou reproduction de nouvelles fausses, de pièces falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, sera punie d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 50 à 1.000 francs ou de l'une de ces deux peines lorsque la publication ou reproduction aura troublé la paix publique et qu'elle aura été faite de mauvaise foi. »

Le gérant du journal *Paris-Midi* a été arrêté.

Dans les milieux gouvernementaux

Un assez grand nombre de députés sont encore venus à la Chambre pendant la première partie de l'après-midi de jeudi.

L'impression était nettement pessimiste, bien qu'aucun fait précis ne la motivât.

Cette opinion s'est maintenue et accentuée jusque vers cinq heures, moment où M. Malvy est arrivé dans les couloirs de la Chambre.

Le ministre de l'intérieur a déclaré, à ce moment publiquement, que la situation était meilleure qu'on ne le prétendait, et qu'il était permis le prévoir le moment où les conversations s'orienteraient vers une solution favorable.

« Nous avons reçu, a-t-il ajouté, du côté de l'Allemagne, des nouvelles que nous n'osions espérer. »

Peu de temps après, M. Augagneur, traversant les couloirs, fit une déclaration analogue, ajoutant que si l'on ne pouvait pas envisager la situation trop gaiement, rien ne justifiait un pessimisme excessif.

Le ministre de l'instruction publique fit remarquer qu'au moment d'Agadir, la population avait conservé le calme, malgré les périodes de tension analogues à celle d'aujourd'hui.

En Hollande

Le bourgmestre de la Haye a appelé jeudi sous les drapeaux, tout le personnel appartenant à la landwehr (garde-côtes).

En Angleterre

L'Allemagne n'a pas encore répondu à la suggestion anglaise. De cette réponse doit dépendre l'orientation de la crise.

On considère, ici, qu'un refus de Berlin barrerait toutes les voies à la conciliation. Le refus serait interprété comme le désir de l'Allemagne de provoquer la guerre et on répond d'avance :

« Si l'Allemagne veut les hostilités, elle les aura. »

L'Angleterre persévère dans son effort vers la Paix

Répondant à une question de M. Bonar Law, sir Edward Grey a dit : « Je regrette de ne pouvoir avancer que la situation est moins grave aujourd'hui qu'elle ne l'était hier. Nous continuons à poursuivre le seul but qui importe : Le maintien de la paix en Europe, et nous restons à cet effet en contact étroit avec les autres puissances ; nous n'avons jusqu'ici rencontré aucune difficulté auprès de ces puissances, quoiqu'il ne nous ait pas été possible d'engager une action diplomatique comme nous l'avions proposé lundi.

En Roumanie

La mobilisation de l'armée roumaine est à peu près chose faite à l'heure actuelle. De fortes unités sont même déjà concentrées en divers points du pays.

On croit, dans les milieux officiels, que si la Russie entrait en campagne, son armée, ne laissant qu'un rideau de défense à la frontière autrichienne, se concentrerait à la hauteur de Jassy (Roumanie du Nord) et prononcerait son attaque par le territoire roumain. Sa tâche serait, en ce cas, infiniment plus facile, car si la frontière russo-autrichienne est hérissée de places fortes et d'ouvrages militaires, la frontière de la Roumanie et de l'Autriche est, par contre, très peu fortifiée.

Ce qui tend à donner créance à cette opinion d'une attaque russe par la Roumanie, est que l'Autriche, la prévoyant tout au moins, a fait une grande concentration de troupes en Transylvanie, à l'abri des Alpes transylvaniennes.

Les relations seraient rompues entre la Russie et l'Autriche

On mande de Vienne au « Pester Lloyd », que dans les milieux bien informés on qualifie d'inexacte la nouvelle suivant laquelle des négociations seraient engagées entre Vienne et Saint-Pétersbourg.

On prétend en effet que la Russie doit conserver la neutralité. En retour, la monarchie lui reconnaît le droit de faire valoir son point de vue, à la fin de la guerre, quand il s'agira d'en déterminer les résultats.

Pessimisme toujours

Les conversations entre Berlin et Saint-Pétersbourg ne sont pas encore arrêtées. Cette constatation, jointe au fait que la mobilisation n'est pas encore ordonnée en France ni en Allemagne, est jugée comme la seule raison pour laquelle il est permis de dire que tout espoir de paix n'est pas entièrement disparu ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour dire que la situation ait perdu quoi que ce soit de sa gravité.

Le contact entre Vienne et St-Pétersbourg n'est pas rompu non plus, mais les tentatives faites pour diminuer la tension n'ont eu jusqu'à maintenant aucun succès.

D'après la « Gazette de Cologne », le gouvernement allemand a jusqu'ici évité de faire à Saint-Pétersbourg une démarche décisive et de poser une question catégorique, ce qui par la réponse qui serait faite, déciderait définitivement de son attitude.

« Cependant, ajoute le journal, il ne peut manquer de prendre dans un délai très rapproché les contre-mesures militaires nécessaires. »

Les hostilités

La Serbie envahie

La « Gazette » de huit heures, publie une dépêche de Budapest, disant qu'on a fait connaître publiquement par des affiches apposées sur les murs, que Belgrade a été prise par les troupes autrichiennes. Les premiers régiments qui auront foulé le sol serbe sont ; le 68e et le 44e régiments d'infanterie. 30.000 à 40.000 personnes seulement étaient restées dans la ville de Belgrade, les autres habitants avaient pris la fuite. Il n'y avait pas d'autre personnage officiel que le maire de Belgrade. Deux lieutenants du 68e régiment auraient été légèrement blessés.

On mande de Semlin au « Standard » :

« Belgrade est occupé par les troupes autrichiennes. Les forces qui ont envahi la Serbie par Semendria, s'avancent vers Osipaonica. »

En Alsace-Lorraine

Affolement à Metz

Des personnes de Metz, arrivées à Nancy hier, racontent que la mobilisation était prévue pour la nuit dernière. Cependant, la nouvelle doit être accueillie sous réserve.

Ce qui est certain, c'est que le maréchal de Haeseler, ancien commandant du 16e corps, est arrivé à Metz pour diriger et surveiller en personne tous les préparatifs militaires.

Hier et les jours précédents, on pouvait voir au grand jour, les soldats aiguisant les sabres dans les casernes de Metz.

La population civile de Metz, est affolée. Tout le monde fait ses provisions en prévision d'une guerre. Il a fallu fermer les épiceries. Le prix du sel, qui il y a quelques jours seulement, était de 10 pfennigs la livre est monté à 35 pfennigs.

Défense formelle a été faite à tous les journaux d'Alsace-Lorraine de publier aucune information militaire.

En France

Conseil des ministres

Le second Conseil des ministres délibérait encore vendredi à 6 heures.

Une nouvelle très importante était arrivée de Londres :

Aux Communes, M. Asquith, premier ministre, a annoncé la mobilisation partielle de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche, en ajoutant que la conversation continuait entre Berlin et Vienne et qu'il serait en mesure de faire une nouvelle communication lundi.

Cela semblait annoncer un suprême effort anglais en faveur de la paix.

Nous pouvons annoncer qu'en réponse aux mesures prises en Allemagne, le gouvernement français a décidé de garnir les frontières, ce qui équivaut à l'état de « menace de guerre » pour la France.

Le Conseil a pris acte, également, de ce que les négociations se poursuivraient.

Voici le communiqué officiel :

« Les ministres, réunis en Conseil extraordinaire, se sont occupés des affaires extérieures. Le gouvernement, en attendant l'issue des négociations engagées, continue à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de nos frontières. ».

Commentaire de M. Malvy

Nous ne mobilisons pas. Il n'est pas question de mobiliser pour le moment, mais vous savez ce que l'Allemagne fait sur nos frontières. Nous assurons donc, et de la façon la plus efficace, la protection de ces frontières.

Du reste, les négociations ne sont pas interrompues. On continue à causer dans toutes les chancelleries et entre tous les gouvernements.

L'état de menace c'est l'état de guerre

La mesure impériale décrétant le kriegezustand (état de guerre) n'équivaut pas tout à fait à la mobilisation, mais elle place l'empire entier sous la main de l'autorité militaire.

La mobilisation sera probablement annoncée ce soir. L'empereur est rentré à Berlin.

L'Allemagne se préparait depuis six jours; nous le savions.

Les négociations

Le « Lokal Anzeiger » enregistre le bruit d'après lequel un haut personnage, très apprécié aussi bien à la cour de Berlin qu'à celle de Saint-Pétersbourg, est parti pour la Russie dans l'espoir d'effectuer une médiation à la onzième heure.

On croit qu'il s'agit du grand-duc de Hesse, frère et la tsarine.

L'ASSASSINAT DE JAURÈS

Vendredi soir, M. Jaurès dînait dans un restaurant de la rue Montmartre avec MM. Renoult, Andrieu et Renaudel, lorsqu'un individu tira plusieurs coups de revolver par la fenêtre.

M. Jaurès, atteint de deux balles à la tête, s'affaissa. Une demi-heure après il était mort.

L'assassin a été arrêté par M. Renoult; il paraît âgé de 25 ans.

⁂

Ce crime aura une grande répercussion dans la démocratie entière.

On ignore quel est le criminel ? Est-ce un fou, un de ces exaltés, hantés par l'idée de la revanche et qui se sentent blessés dans leur ardeur belliqueuse par le vif amour de la paix que défendait Jaurès !

Vraiment, un pareil crime est atroce : tuer un homme parce qu'il s'élève contre la guerre, contre l'affreuse boucherie qui résultera immanquablement d'une conflagration européenne, cela est horrible.

Oh ! le triste mobile auquel a obéi le misérable ! et à quelles représailles risque d'être livré le parti dont se réclamera cet assassin.

Toute la démocratie, tous les bons Français que n'aveugle pas un désir irraisonné de luttes sanglantes et de terribles hécatombes, s'inclineront devant le cercueil du grand leader socialiste qui tombe pour avoir défendu la paix et pour avoir protesté contre la guerre, fléau des nations.

LOUIS BONNET.

Petites Nouvelles

Le procès de Peruggia, l'auteur du vol de la « Joconde » au musée du Louvre, est venu devant la Cour d'appel de Florence qui, admettant une partie des arguments de la défense, a réduit la peine de Peruggia à sept mois et huit jours d'emprisonnement. Le prévenu ayant déjà passé un temps égal en prison, le président a ordonné sa mise en liberté immédiate.

— Sur le pont de la Mulatière à Lyon, un soldat du 6e d'infanterie coloniale, nommé Salet, qui était placé en sentinelle pour garder le débouché d'un tunnel, s'est fait tamponner par un train de marchandises et a été écrasé.

— Dans un puits d'une houillère, à Saint-Etienne, un plancher sur lequel travaillaient six ouvriers, à 500 mètres de profondeur, est tombé au fond du puits. Quatre des ouvriers purent s'accrocher aux palans ou rester sur le plafond, qui surnagea ; mais les deux autres, Girondon, âgé de quarante-quatre ans, et Tissier, âgé de vingt-cinq ans, se noyèrent dans le puisard. Le cadavre de Tissier a seul été retrouvé.

— Une révolte sérieuse a éclaté sur la côte ouest de Bornéo. Des fonctionnaires hollandais ont été massacrés. Toutefois, les troupes hollandaises ont infligé une défaite aux rebelles qui marchaient sur la capitale.

— La citadelle de Varsovie a fait explosion au cours d'un orage. D'après une enquête des autorités, la foudre aurait mis le feu dans les dépôts de munitions.

— Le train 544 allant d'Aubusson à Busseau-d'Ahun, a déraillé à 11 h. 30, entre les stations des Fourneaux et d'Aubusson, à l'entrée du pont jeté sur la Creuse. La locomotive est tombée dans la rivière. Le chauffeur et le mécanicien ont été tués ; plusieurs voyageurs sont blessés.

— La Chambre des mises en accusation, près la Cour d'appel de Rennes s'est réunie pour statuer sur le cas de l'ingénieur Pierre, accusé de l'assassinat de M. Cadiou, industriel de la Grand-Palud.

CAUSERIE

Les Syndicats d'élevage

Les concours et comices agricoles bénéficient depuis longtemps de récompenses diverses — subventions, primes — dont on ne saurait contester les heureux effets. L'émulation provoquée par les prix institués, dont l'importance croît sans cesse, a produit les meilleurs résultats. Peu à peu, une sélection raisonnée s'est effectuée. Les éleveurs qui ont suivi d'année en année les manifestations agricoles ont noté les progrès réalisés, se sont efforcés d'égaler ou de dépasser leurs rivaux. Mais, pour des raisons variées — éloignement, travaux, frais de voyage ou de transport parfois trop onéreux... — tous ne peuvent évidemment exposer ou assister aux concours, et l'enseignement donné ne profite pas également à l'unanimité des intéressé.

Il est d'autres moyens — qui s'ajoutent à celui-ci sans l'exclure — d'encourager l'amélioration de l'élevage et plus particulièrement l'élevage bovin qui semble attirer de plus en plus l'activité de nos agriculteurs. Il y a vingt-cinq ans que la Suisse a vu naître les premiers « syndicats d'élevage », et l'exemple qu'elle a donné a été rapidement suivi par le Danemark, la Belgique, la Hollande. On superpose, à l'action intermittente du concours, l'action continue et persévérante de l'association. On met les éleveurs à qui leurs modestes ressources interdisent l'achat de reproducteurs de choix, à même de s'assurer un meilleur cheptel.

Le système employé est très simple : un syndicat de cultivateurs se forme, achète, — grâce à une avance modique fournie par chaque syndiqué, variable avec l'importance du troupeau — un reproducteur d'élite: les « parts » sont en général de 10 fr. Un propriétaire se charge, contre une redevance convenue, de l'entretien de l'animal. Les recettes du syndicat sont constituées surtout par le produit des cotisations, les subventions, le produit des saillies ; les dépenses par le prix d'achat du géniteur, les frais d'entretien, les assurances.

Un premier crédit de deux cent mille francs a été inscrit au budget de 1912, en vue de favoriser en France la création de syndicats d'élevage : au nombre de 175 au début de 1913, on en comptait plus de 400 à la fin de l'année, si bien que les subventions accordées d'abord avaient dû être sensiblement réduites. En présence des excellents résultats déjà obtenus le Parlement a inscrit au budget de 1914 un nouveau crédit, bien plus élevé que le premier.

Il n'est pas inutile de rappeler les conditions dans lesquelles les encouragements pécuniaires sont consentis. Aux termes du décret du 8 mars 1912, ils vont aux syndicats « constitués soit isolément, soit par des groupements reliés ensemble, par une union syndicale pouvant intéresser partie ou totalité de un ou plusieurs départements. Ces syndicats devront poursuivre l'amélioration de la race ou des races d'animaux reconnus comme présentant un intérêt réel. Ils peuvent être institués en vue de poursuivre un ou plusieurs des buts suivants : 1° l'acquisition et la production de bons reproducteurs ; 2° leur entretien ; 3° leur conservation et celle des bonnes reproductrices; 4° le contrôle laitier. »

La répartition des subventions attribuées dans un but déterminé et à forfait, est faite par le Ministre de l'Agriculture, après avis d'une commission qu'il préside et qui comprend indépendamment de fonctionnaires de ministère, six agriculteurs représentant les syndicats d'élevage. Les subventions sont accordées si le syndicat est constitué sous le régime de la loi du 21 mars 1884, *s'il reçoit déjà une subvention du département*, si ses statuts — dont un modèle a été rédigé par les soins du ministre de l'agriculture — sont approuvés.

Jusqu'à présent, les syndicats d'élevage constitués ont surtout eu en vue l'amélioration de la race bovine par l'achat d'un « taureau syndical » ; mais rien ne s'oppose à ce que des encouragements aillent aux syndicats créés en vue de l'amélioration de la race ovine, porcine, etc. L'octroi de larges subventions devrait inciter les cultivateurs à multiplier les syndicats, à donner à l'élevage française une valeur toujours plus grande, supérieure à celle des races étrangères les plus réputées.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne,
Ancien Ministre de l'Agriculture.

CHRONIQUE LOCALE

Il n'y a que des Français!

L'horizon est toujours noir : l'orage est menaçant et il ne paraît encore devoir éclater. L'énervement grandit parmi les peuples et les gouvernements prennent des dispositions pour parer au danger.

Mais rien cependant ne permet de dire que tout espoir de conciliation est perdu.

L'Allemagne ne mobilise pas, la France n'a pas rappelé ses réservistes ; dans les milieux diplomatiques, si des pourparlers sont engagés, ils ne donnent pas l'impression qu'un conflit européen soit inévitable.

Néanmoins, il n'est pas possible de rassurer d'un mot les populations qui s'énervent et qui s'affolent à la moindre nouvelle qui est apportée.

Et cependant, depuis dimanche que de nouvelles affolantes, que d'inexactitudes, que de racontars ont été colportés, qui le lendemain étaient tous démentis.

Des simples déplacements des personnages chargés d'un service administratif ou militaire, en on déduit que l'heure de la mobilisation a sonné.

Le rappel au corps des soldats permissionnaires a donné libre cours à toutes les hypothèses : les diplomates en chambre obtiennent, ces jours-ci, beaucoup de succès.

La plupart des journaux s'élèvent avec raison contre les nouvelles exagérées, presque toujours fausses que certains confrères publiaient dans leurs colonnes.

Justement ému le Gouvernement a donné l'ordre de mettre une fin à ces débordements d'informations tendancieuses et jeudi, il faisait procéder à l'arrestation des rédacteurs d'un journal parisiens qui voulaient paraître plus renseigné que les autres journaux.

Des mesures identiques ont été prises à l'égard de maisons de commerce ou de banque qui affichaient dans leur hall des dépêches affolantes.

Pour ceux qui savent avec quelle facilité le public accepte sans sourciller toutes les nouvelles qu'on veut bien lui donner ; pour ceux qui constatent l'affolement que manifeste le public à la lecture des nouvelles relatives à la situation actuelle, les mesures à prendre ne seront jamais assez sévères.

Hélas! il y a trop de vrai dans les quelques informations que nous lisons tous les jours sur la gravité de la crise que subit l'Europe à cette heure, sans qu'il soit besoin de surenchérir et de corser l'information, par des détails sur la mobilisation ou sur des réunions secrètes, la nuit à l'Elysée.

Le gouvernement connaît son devoir : il a la charge de préparer, d'assurer la défense du pays : rien ne doit l'entraver dans sa rude tâche. Est ce n'est pas lui alléger cette tâche que de provoquer des paniques financières ou des manifestations quelconques.

« Fierté à l'extérieur, ordre à l'intérieur » : tel est le but que s'est assigné et qu'atteindra le gouvernement.

Tous les Français, à cette heure ne peuvent que répéter les paroles que M. Malvy, ministre de l'intérieur, adressait hier aux journalistes : « Ce n'est plus un militant du parti radical socialiste qui vous parle, messieurs, c'est un Français qui s'adresse à des Français ».

Voilà une belle parole : devant l'ennemi qui menace notre patrie, nos libertés, il n'y a en France que des Français.

LOUIS BONNET.

⁂

EN VILLE

C'est toujours dans le calme que la population cadurcienne attend le dénouement de la crise.

Sur les boulevards, les groupes sont nombreux où l'on discute les chances de paix ou les risques de guerre.

Les moindres petits faits sont commentés copieusement sans passion et pendant que là on fait des vœux pour le triomphe de la Serbie, ailleurs on souhaite une bonne « râclée » à l'Allemagne.

Mais ce qui domine par dessus tout, c'est l'espoir que tout puisse s'arranger pour le mieux, sans coups de canon.

Les journaux sont attendus avee impatience : on se les arrache littéralement et chacun muni de sa feuille va s'isoler pour parcourir avec hâte les dernières nouvelles.

Pas de querelles, pas de manifestations : le calme.

⁂

Dans la nuit, vers minuit et 1 heure du matin, les cyclistes militaires circulaient à travers la ville, pour convoquer les commandants de compagnie, sergents-majors au quartier où les attendait le colonel.

Les fonctionnaires militaires étaient également appelés et peu après une corvée de soldats se rendait à la mairie pour prendre des fusils modèle 1874 qui s'y trouvaient.

Ces fusils ont été distribués aux hommes chargés du service des voies de communication.

Toutes ces allées et venues, à cette heure-là, intriguaient fort les passants.

Ajoutons que le service télégraphique a fonctionné jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La situation s'aggrave

Les nouvelles qui nous parviennent ce matin, ne font que préciser la gravité de la situation.

Ce n'est pas encore la mobilisation des troupes, le rappel des classes de réserve; mais les précautions sont de plus en plus prises pour être prêt.

Les soldats en congé ont été rappelés : hier, les ouvriers, maréchaux-ferrants et forgerons, ont reçu l'ordre de rejoindre leur régiment et aujourd'hui les territoriaux désignés pour la garde des voies de communications ont reçu l'ordre de se rendre au poste qui leur fut assigné lors des derniers exercices de gardes de voies.

En outre, des mesures ont été prises pour procéder au plus vite à l'aménagement des bâtiments scolaires où, en cas de mobilisation, doivent être cantonnés les soldats.

Des entrevues, des conférences nombreuses ont lieu entre le Préfet du Lot et les chefs des services militaires.

Samedi matin, le 7e était parti pour aller exécuter une manœuvre : il fut rappelé au quartier vers 8 heures.

En montant les Boulevards, les soldats, alertes, pleins d'entrain, chantaient la Marseillaise, le Chant du départ.

⁂

Le préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Vu l'ordonnance du 18 janvier 1817.

Le Préfet du Lot.

Arrête :

Article 1er. — Le décret ci-après portant prohibition de sortie de réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, transit, de tranbordement et d'admission temporaire, de divers produits et objets, sera affiché et publié dans l'ensemble du département.

Article 2. — Par suite le présent décret est exécutoire à compter de ce jour.

Article 3. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Cahors, le 1er Août 1914.

Le Préfet du Lot
CECCALDI.

DÉCRET

Portant prohibition de sortie et de réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire, de divers produits et objets.

Sont prohibées la sortie et la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire des produits et objets ci-après énumérés :

Aéroplanes et aérostats,
Agrès et apparaux de navires,
Armes de guerre de toute sorte,
Bâtiments à voiles, à vapeur ou à moteur à explosion.
Benzols,
Bestiaux,
Bois de fusil,
Capsules de poudre fulminante,
Chevaux, ânes et ânesses et mules et mulets,
Conserves de viande,
Déchets de fils de coton,
Dynamite et explosifs similaires,
Effets d'habillement, de campement, d'équipement et de harnachement militaires,
Farineux alimentaires de toutes sorte,
Fourrages, foin, paille.
Huiles minérales, brutes, raffinées, essences et lourdes,
Machines et parties de machines propres à la navigation, à l'aérostation et à l'aviation,
Machines et appareils frigorifiques,
Nitrate de soude,
Peaux brutes et préparées,
Plomb,
Poudres et explosifs assimilés, coton-poudre, coton nitré, nitroglycérine, fulmi-coton, etc.
Projectiles et autres munitions de guerre.
Salpêtre,
Sons,
Soufre,
Viande,
Voitures automobiles, tracteurs de tous systèmes, pneumatiques et tous objets bruts ou confectionnés de matériel naval et militaire ou de transport.

Toutefois, des exceptions à cette disposition pourront être accordées sous les conditions qui seront déterminées par le Ministre des Finances.

Médaille d'honneur

L'*Officiel* nous apporte une bonne nouvelle : le doyen de l'imprimerie du *Journal du Lot*, vient de recevoir la médaille en vermeil du travail.

Voilà plus de 50 ans que M. Esclavissat donne à l'imprimerie son concours, son dévouement quotidien et qu'il assure le délicat service de conducteur de presses.

C'est une récompense bien méritée qui lui est décernée, et à laquelle ici au *Journal du Lot*, nous applaudissons de tout cœur.

Au nom du personnel de l'imprimerie, nous adressons à M. Esclavissat, notre doyen toujours alerte, toujours diligent, nos bien sincères félicitations.

L. B.

Section préparatoire à l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

M. François Célié, de Souillac, élève-maître sortant, troisième année, de l'école normale d'instituteurs de Cahors, vient d'être admis définitivement à la section préparatoire de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, annexée à l'école normale de Clermont-Ferrand (sciences).

Mairie de Cahors

Le marché foire d'Août coïncidant cette année avec le 15 Août qui est un jour férié, se tiendra le vendredi 14 Août.

Le maire de Cahors,
Dr Pierre DARQUIER.

Musique du 7me régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 2 AOÛT 1914

Mazzantini	Erviti
Théresen	Faust
Marche des soldats de Robert-Bruce	Chomel
Marche des Grenadiers	Chomel
La Petite Mariée	Lecocq
Le Pont d'Avignon	P. Evette

Allées Fénelon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Etat civil de la ville de Cahors

Du 25 au 31 juillet 1914

NAISSANCES

Parazines Georges-Marie-Antoine, rue Brives, 36.
Guittard Denise-Jeanne, rue des Soubirous, 9.
Ourcival Marie-Louise, rue du Lycée.

DÉCÈS

Castes Jeanne, veuve Meulet, 84 ans, hospice.
Babuel-Peyrissat, ancien notaire, 90 ans, rue Emile-Zola, 64.
Delbos Adrien, s. p., 23 ans, hospice.
Lacroix François-Joseph, 68 ans, tisserand, au Pont de Campagne.

USINE D'ANGÉLY
CAHORS

On demande des ouvriers et des manœuvres à l'Usine d'Angély. — Travail constant et assuré pour les bons ouvriers.
Se présenter à l'Usine.

FOIRES DE LA SEMAINE
du 3 au 8 août 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 3 août : Cahors, Tour-de-Faure.
Mercredi 5 : Lauzès, Puy-l'Evêque.
Vendredi 7 : Marminiac.
Samedi 8 : Concots, Prayssac.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 3 août : Aynac, Bagnac.
Mardi 4 : Livernon, Sonac, Sousceyrac.
Jeudl 6 : St-Céré.
Samedi 8 : Lacapelle-Marival, Reilhac, St-Pierre-Toirac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 3 août : Le Vigan.
Mardi 4 : Carennac, Cuzance, Fraysslnet, Souillac.
Mercredi 5 : Cressensac, Dégagnac.
Jeudi 6 : Payrac.
Samedi 8 : Les Quatre-Routes.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Conseil municipal. — Réunion dimanche prochain 2 août, à 14 heures et demie.

Allocations journalières.

Montcléra

La grêle. — Jeudi, vers 14 heures, une violente bourrasque de pluie et de grêle s'est abattue sur la région de Montcléra et a causé par endroits des dégâts assez importants.

Le bourg surtout, a été particulièrement éprouvé.

Concots

Comice agricole. — Le Comice agricole des Bas-Plâteaux-du-Quercy a tenu son assemblée générale dimanche dernier, à la mairie de Concots,

sous la présidence de M. Bouyssou.

M. Bousquet, vétérinaire à Concots, ancien président effectif, est nommé président honoraire. M. Guilhem, maire de Lalbenque, est nommé vice-président en remplacement de M. Bouyssou élevé à la présidence.

Il a été décidé qu'un roulement serait établi pour la tenue du concours annuel. Il aura lieu à tour de rôle dans chacun des trois cantons formant la circonscription du Comice : Lalbenque, Limogne et St-Géry, sous la condition qu'une de leurs communes les plus centrales, prendra à sa charge les frais d'organisation du dit concours. C'est le seul moyen, croyons-nous, d'assurer la prospérité du Comice et d'en obtenir tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Le prochain concours fixé au dimanche 20 septembre, aura lieu à Lalbenque.

Ont été désignés comme membres du Jury :

MM. Douaire, directeur des services agricoles du Lot ; Fournié, vétérinaire à Lalbenque ; Bousquet, vétérinaire à Concots ; Brel de Raux ; Conté, marchand de bestiaux à Concots ; Courdesses, marchand de bestiaux à St-Hilaire ; Bousquet, marchand de bestiaux à Laburgade.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Accident. — Jeudi après-midi, le jeune H..., âgé de huit ans, s'amusait en compagnie de quelques camarades, sur un balcon du 2e étage d'une maison située rue Gambetta. Etant monté sur le rebord du balcon, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de 6 à 8 mètres. Un médecin appelé constata quelques contusions sans gravité.

Bagnac

Marché hebdomadaire. — Notre dernier marché a été assez bien approvisionné. Voici les cours :

Poules, 0,90 ; poulets, 1,10 et 1,15 ; canards, 0,85 ; lapins, 0,50 ; beurre 1,10 ; haricots verts, 0,15, le tout le demi-kilo. Les œufs se sont vendus de 0,95 à 1,05 la douzaine.

Les prunes et les poires ont été payées 0,10 et 0,15 la douzaine, suivant qualité.

Béduer

Fête locale. — Nous sommes heureux de rappeler à nos nombreux lecteurs que c'est dimanche prochain 9 août qu'aura lieu notre fête patronale et locale qui attire chaque année de nombreux visiteurs, surtout les Figeacois.

Les jeunes gens de Béduer ont formé une commission des fêtes pour élaborer un programme qui sera affiché dans la semaine. De nombreux marchands forains ont déjà retenu leurs places.

B. L.

Saint-Félix

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche 2 août, à 8 heures du soir.

Une battue. — Une grande battue aux sangliers, avec le concours de l'équipage de Tour-de-Faure, est organisée pour dimanche 2 août à St-Félix. Cinquante chasseurs sont inscrits. Le rendez-vous aura lieu chez M. Salles, bureau de tabac, à 4 heures du matin.

Souhaitons que les chasseurs nous débarrassent de ces malfaisants animaux qui depuis plus d'un mois font des ravages considérables dans la section de St-Jean-Mirabel.

Puybrun

La fin d'un procès. — La commune de Puybrun vient de gagner le procès qu'elle soutenait contre M. Albert Pradayrol, propriétaire.

Ce dernier est condamné à tous les frais.

Teyssieu

Le vendredi 24 juillet, ont eu lieu pour le canton de Bretenoux, les épreuves du certificat d'études primaires. Trois garçons et trois fillettes de notre commune, ont concouru avec succès. Ce sont les jeunes Puech Marcel, Frégeac Marius, Larribe Ferdinand, Saintemarie Victoria, Larribe Louise et Bernet Louise.

Nos félicitations aux élèves admis et à leurs sympathiques maîtres, Mlle Vidal et M. Cennac, qui font toujours preuve d'une grande compétence et d'un dévouement sans bornes.

Livernon

Vendredi soir vers les 8 heures, la population livernonnaise était en effervescence. En voici le motif : un allemand se disant ouvrier minier est allé prendre deux cafés successifs dans les deux principaux débits de Livernon.

Jusque-là, rien d'extraordinaire. Mais quand M. Vaissié adjoint au maire lui a demandé ses papiers, il lui a répondu qu'il les avait à Assier. Les allées et venues de ce particulier ne convenant à personne, il a été prié de repartir.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Ecole supérieure de jeunes filles. — Nous sommes heureux de publier en fin d'année scolaire les brillants résultats obtenus par notre école supérieure de jeunes filles. Les voici :

3 élèves de cette école viennent d'être reçues au concours pour l'école normale de Cahors.

Ce sont Mlles Delol de Bétaille, Mondy de Gourdon, Capis de Léobard.

Rappelons les succès obtenus dans l'année 1913-1914.

Brevet élémentaire, 10 reçues.

Bourses d'enseignement primaire supérieur, 2 reçues.

Brevet supérieur, 2 reçues.

Ecole normale 3 reçues.

L'école compte 4 années.

Il existe une classe préparatoire au brevet supérieur.

Les familles désirant que leurs enfants soient admises à l'école, sont priées de les faire incrire au plus tôt, le nombre des internes étant limité.

Pendant les vacances, écrire à la Directrice de l'école supérieure, ou s'adresser à Madame Mondy, directrice de l'école élémentaire qui recevra les familles venant à Gourdon.

Grand cinéma-théâtre. — La population gourdonnaise a vu avec plaisir l'arrivée dans nos murs du grand cinéma-théâtre, dirigé par le sympathique M. Enjalbert, si avantageusement connu, depuis de longues années, dans notre région.

Tous les gourdonnais se rappellent les bons moments qu'ils ont passé dans cet établissement de premier ordre, lors de ses passages antérieurs dans notre ville, aussi vont-ils saisir de nouveau l'occasion de se distraire et de tromper la monotonie des soirées, satisfaction plutôt rare à Gourdon !

La direction nous prie d'informer la population due les films les plus nouveaux et les plus intéressants seront donnés et variés chaque soir.

La première scéance est fixée à samedi soir 1er août à 8 h. 1/2.

Nous engageons vivement tous les amateurs de saines, instructives et bonnes distractions à suivre les belles séances que nous présentera régulièrement M. Enjalbert qui a la gracieuseté de ne jamais oublier notre bonne ville, connaissant d'avance le sympathique accueil qui lui est réservé.

Tribunal correctionnel. — Deux affaires de chasse. Dans la première, le prévenu étant en état de récidive, 100 francs d'amende. Dans la seconde, 50 francs d'amende.

Tribunal d'enfants. — Deux gamins ont comparu pour délit de vols. Le premier a été condamné à trois mois de prison avec sursis et remis à la garde de ses parents. Le second est envoyé dans une colonie pénitentiaire.

Martel

Fête locale. — Le comité prévient les forains que pendant les grandes fêtes des 15, 16 et 17 août le droit de place est supprimé.

Lamothe-Fénelon

Foire primée. — Notre foire du jeudi 30 juillet n'a pas eu toute l'importance que l'on supposait à cause des travaux des champs que le mauvais temps retarde toujours. Il s'y est cependant trajté beaucoup d'affaires à des prix très rémunérateurs,

Dégagnac

Série d'accidents. — Après l'accident de Mme Faillères, de Lapiboutal, qui en voulant, pendant la nuit, fermer une fenêtre laissée ouverte est si malheureusement tombée dans l'escalier, se fracturant une jambe en deux endroits, c'est le jeune Barthélemy Querroy, ouvrier à l'équipe du chemin de fer, qui s'est aussi fracturé une cuisse lundi dernier. Il a été transporté à l'hospice de Gourdon pour y recevoir les soins que nécessite son état.

Enfin mardi dernier le jeune Jauvion Gabriel, de Poudens, qui se rendait tous les jours à l'école de Gourdon à bicyclette, a été victime d'un accident ; en s'amusant pendant la récréation dans la cour de l'école, il s'est fracturé un bras.

La réduction de la fracture a été faite par M. le Dr Larroque, de Gourdon.

Souillac

Succès scolaire. — Notre jeune compatriote, M. Louis Toulzac, élève du cours complémentaire, vient d'être définitivement reçu au concours d'admission à l'école normale d'instituteurs de Cahors.

Nos félicitations au maître qui l'a préparé et au jeune lauréat.

Concours de pêche. — La Société de pêche à la ligne de Souillac organise, en faveur des amateurs de la commune, quels que soient leur âge et leur sexe, un concours de pêche à la ligne qui aura lieu le 23 août prochain.

Le droit d'entrée est fixé à 25 centimes. Des prix en argent et en nature seront décernés aux lauréats. Le banquet de clôture aura lieu au grand hôtel du Lion-d'Or, tenu par M. Conte.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions du concours au bazar du Progrès, maison Rochais.

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Emile Bonnet ; Victorine Brel ; Andrée Cheyroux ; Paul Couderc ; Geneviève Troy.

Mariages : Léon Labeyrie, cultivateur, et Berthe Borderie, sans profession.

Jean-Baptiste Mondou, employé à la Garenne-Colombes (Seine), et Marguerite Mespoulet, sans profession.

Olivier Foucauld, pâtissier, et Almaïde Lapeyre, modiste.

Jean Faurel, sabotier, et Mélanie Perrou, fille de service.

Décés : Antoinette Caminade, épouse Vidal, 48 ans, route du cimetière ; Victorine Manet, épouse Delmon, 25 ans, rue du Puits ; Victorine Brel, 10 jours, rue de l'Hôpital ; Marguerite Lespinasse, 38 ans, au Port ; Marie-Joséphine Minot, épouse Vergne, 79 ans, rue du Rajol ; Adeline Bardes, épouse Gouardères, 38 ans, route de Sarlat.

Carennac

Fête locale. — Voici le programme de la grande fête patronale qui aura lieu les 15, 16 et 17 août 1914 :

Samedi 15 : Annonce de la fête par des salves d'artillerie ; retraite aux flambeaux. Dimanche 16 : Réveil en musique, salves d'artillerie, aubades à la municipalité et aux jeunes filles de la classe. 10 heures : Messe en musique, à 14 heures, bataille de confettis, grand bal, distribution de bouquets et de fleurs, à 18 heures, tour de ville en musique, à 20 heures, illumination de toute la ville ; à 21 heures, grand bal de nuit ; à 22 heures 1/2, brillants feux d'artifice, minuit, retraite aux flambeaux. Lundi 17 : Réveil en musique, salves d'artillerie, à 10 heures, grand bal, de 14 heures à 18 heures, grand bal, concours de beauté, courses aux canards, en bateaux, jeux divers ; à 22 heures. Départ du ballon *Le Calypso*, grand bal de nuit.

Le Comité réserve le meilleur accueil aux nombreux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur visite, mais ne répond pas des accidents.

Le Comité.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Succès scolaires

Aux examens pour les Ecoles normales, nous relevons parmi les candidats reçus, les noms de nos compatriotes Mlle Bussi, élève de l'Ecole supérieure de Nérac, et M. Monier, (Louis), élève du cours complémentaire de Fumel.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs dévoués maîtres.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des CHEVEUX
Le plus efficace pour rendre aux Cheveux Gris ou blancs la Couleur Naturelle.
Arrête la chute des cheveux, les fait repousser et enlève les pellicules. Facile à appliquer, un essai suffit. *La nuance obtenue résiste au lavage de la chevelure.*
Les personnes désirant du Melrose séchant vite et sans dépôt, doivent demander le Melrose portant le mot "SEC" sur son enveloppe. Il permet de friser et d'ondurer les cheveux.
Prix du Melrose sec : 2 f. 50 le flac. 4 f. 50 le double flac.
Chez les Coiffs. et Parfs. Dépôt : 26, rue Etienne-Marcel, Paris.

Chronique agricole

L'effeuillage de la betterave

Dans plusieurs régions de la France, on effeuille encore la betterave, pendant le mois d'août et de septembre, dans le but de se procurer des ressources fourragères pour l'alimentation du bétail. Cet effeuillage n'est pas pratiqué dans les exploitation bien dirigées parce qu'on le regarde comme pernicieux pour les racines dont il entrave l'accroissement.

Les feuilles constituent, en effet, des organes qui jouent un rôle multiple dans la végétation ; elles servent à la transpiration, à la respiration et à l'assimilation chodiphylienne, et leur enlèvement ralentit ses différentes fonctions. Le résultat général est facile à prévoir : il y a moindre accroissement de la racine et conséquemment récolte plus faible en betteraves.

M. F. Chassant a fait il y a quelques années dans l'arrondissement de Bressuire, une démonstration bien nette de l'influence de l'effeuillage, sur le rendement des racines. Quatre planches de quatre ares chacune, contenant le même nombre de pieds de betteraves, furent choisies sur un terrain bien homogène. La première fut effeuillée une fois, le 15 août, la deuxième fut effeuillée deux fois, le 15 août et le 15 septembre ; la troisième, trois fois, le 15 août, le 15 septembre et le 15 octobre ; enfin la quatrième, destinée à servir de témoin, ne fut pas effeuillée du tout. L'effeuillage n'était pas effectué sans mesure ; il se bornait aux feuilles vertes du dessous. Voici le poids des racines récoltées dans les différentes parcelles :

1re parcelle : Racines effeuillées une fois, 44.420 kilogrammes ; 2e parcelle : racines effeuillées deux fois, 41.380 kilogrammes ; 3e parcelle : racines effeuillées trois fois, 30.500 kilogrammes ; 4e parcelle : non effeuillée, 48.300 kilogrammes.

L'effeuillage pratiqué une fois a diminué la récolte de 8,2 pour 100, pratiqué deux fois de 14,5 pour 100, pratiqué trois fois de 18,5 pour 100. Les expériences que nous venons de rapporter suffisent à faire voir les grands inconvénients de l'effeuillage des betteraves. Les feuilles ont d'ailleurs une valeur nutritive très faible, qui est loin de compenser le tort que leurs soustractions causent aux racines.

Bibliographie

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. Sommaire du n° 2149 du 1er août 1914.

La destruction des paysages en France, Sassenage (Isère). — L'évaluation des distances à la mer, le Télémètre Barr et Stroud. — Expériences d'aviation à la portée de tout le monde. — La vie des métaux, comment naissent et évoluent les cristaux dont les métaux sont formés. — A la mémoire d'Ampère. — Les propriétés singulières des corps au voisinage du zéro absolu. — Académie des sciences. — Les sculptures en briques.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 20, boul. Saint-Germain, Paris.

EN VENTE PARTOUT
La Vie Heureuse
NOUVELLE SÉRIE
Paraissant
2 FOIS PAR MOIS
LE 5 ET LE 20
L'ÉLÉGANCE et LA MODE
LES LETTRES et LES ARTS
LES IDÉES ET LES ACTES
LA VIE PRATIQUE :
TOUTE
L'ACTUALITÉ FÉMININE
SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS
50 CENTIMES

LA POUPÉE MODÈLE

APPREND aux PETITES FILLES
À COUDRE
À BRODER
À RELEVER les PATRONS,
À SE RENDRE UTILES
DANS LA MAISON
LES PLUS BELLES IMAGES
LES PLUS AMUSANTES
HISTOIRES
LES PLUS JOLIES ROBES
DE POUPÉE DESSINÉES
SUR ÉTOFFE & PRÊTES
À ÊTRE COUSUES
12 NUMÉROS PAR AN.
PARIS : 7f SEINE : 8f DÉPART : 9f
79, Boulevard Saint-Germain - PARIS

Le Journal des Demoiselles
COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES APPORTE D'AMUSANTES RÉCRÉATIONS DONNE LE GOÛT DES TRAVAUX D'AIGUILLE RENSEIGNE SUR L'ACTUALITÉ DÉVELOPPE L'AMOUR DU FOYER
LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS
LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS
LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX
24 Numéros par An
Edn chamois : PARIS : 12f DÉPART : 14f
Edn verte : PARIS : 16f DÉPART : 19f
79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

MESDAMES Si vous avez des IRRÉGULARITÉS qui vous INQUIÈTENT
Ecr. en confiance à G. LACROIX, O. ✠, Phien-Spécialte, Lille (Nord).

BULLETIN FINANCIER

Paris le 31 juillet 1914

Le marché est aussi nul que les jours précédents. Les cours cotés sont purement conventionnels, car les ordres ne sont exécutés qu'à des cours fixés d'avance.

Parmi les fonds étrangers, on ne cote que les Russes 5 0/0 1906 à 91,75 et le Consolidé à 81.

Dans le groupe des établissements de Crédit, la Banque de Paris est à 1185 et le Comptoir d'Escompte à 898.

Le Rio-Tinto reste à 1400.

DERNIER MOIS DE VENTE
AMEUBLEMENTS
Vve RIVIÈRE, 8, Rue Fénelon, 8 — CAHORS
Vente à grand Rabais pour cessation de Commerce
Chambres de Style, Salons, Salles à manger Henri II et Renaissance, Sièges Glaces, Litsfer et cuivre, Sommiers métalliques, Meubles en tous genres
Solde de Papiers peints, depuis 0 fr. 10 le rouleau.

FEUILLETON DU Journal du Lot 60

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

— Et vous n'êtes ni l'un ni l'autre ? voulez-vous dire ? C'est beaucoup de présomption de votre part.

— La suite vous prouvera le contraire. J'ai d'ailleurs une foi absolue dans mon étoile.

— Il n'y a que la foi qui sauve.

— Précisément. Et les chances augmentent si de part et d'autre on est résolu à s'entr'aider sans arrière-pensée.

— D'avance je souscris à tous vos désirs.

Et la pièce qui désormais les liait l'un à l'autre fut refaite séance tenante. Il en résulta l'étrange billet suivant :

« Moi, Diane de Brétigny, baronne « *C'est sur ma demande*
« de Lormel, agissant en toute indé- « *expresse, que Diane*
« pendance, m'engage à suivre les « *de Lormel*
« instructions de M. Marcel Dumou- « *a écrit ce*
« lin dans le but de nous accaparer « *qui précède.*
« de toute la fortune de mon mari, de « *Je m'engage à la*
« nous unir par la suite par les liens « *délivrer de son mari*
« du mariage, après avoir accompli « *dans le plus bref*
« tous les actes qui seront nécessai- « *délai.* »
« res pour parvenir au but que nous « préméditons. »

« MARCEL. » « DIANE. »

Lorsque Marcel eut apposé sa signature, il présenta l'ensemble à l'appréciation de Diane qui, après en avoir pris connaissance, se déclara satisfaite.

Un instant après, alors que la jeune femme avait le dos tourné, la preuve manifeste de leur œuvre criminelle était allé rejoindre dans le coffret les autres renseignements la concernant.

Marcel s'approcha de la fenêtre et après avoir constaté que sa mère et Juliette étaient encore dans le parc, occupées à cueillir des fleurs, reprit la conversation.

— Ainsi, Diane, le sort en est jeté. Vous, l'aventurière, mariée à un vieillard, vous allez commencer une vie nouvelle qui aboutira incessamment à une conclusion très favorable pour vous.

— A laquelle, je suppose vous allez m'initier ?

— Oui, du moins dans ses grandes lignes.

— Je vous écoute avec recueillement.

— Voici. Il est indispensable, d'abord, que vous redeveniez en excellents termes avec Robert. Il est inutile qu'il conserve de vos diverses entrevues une impression mauvaise, car je suppose que vous m'avez dit la vérité en m'affirmant qu'il vous avait... respectée...

— Toute la vérité !

— C'est bien, Je me charge du reste.

— Mais il me semble que j'ai le droit d'être plus amplement renseignée sur ce que vous allez entreprendre. Je veux savoir si le risque que nous allons courir sera suffisamment payé par le résultat final.

— Fiez-vous à mon habileté, Diane. Ni l'un ni l'autre ne serons soupçonnés.

— C'est bien ainsi que je l'entends. Seulement, il me paraît indispensable de connaître vos projets afin que par maladresse je n'y porte aucune entrave. Le silence absolu n'est pas toujours un acte de prudence.

Marcel réfléchit quelques secondes et se décida :

— Vous avez raison. Voici donc ce que j'ai résolu, du moins les lignes principales de l'action qui peuvent être modifiées selon les circonstances.

— Je suis tout oreilles.

— Robert, car c'est sur lui que s'appuie en partie ma combinaison, a besoin de cinquante mille francs pour voler de ses propres ailes, pour connaître le bonheur parfait avec Juliette.

— Oui, mais il ne les a pas. Et je crois ne pas me tromper en affirmant qu'il ne voudra jamais les accepter, encore moins les demander. C'est bête, c'est incompréhensible, mais c'est ça !...

— Nous l'obligerons à cet emprunt... à un emprunt forcé par exemple, écoutez-moi.

— Dépêchez-vous, vous me faites mourir avec toutes ces explications préliminaires.

— Voilà : j'ai une confiance absolue en votre habileté. D'ailleurs, durant une huitaine, nous aurons le temps de reparler de nos affaires, de dresser nos batteries, et si mes instructions ne sont pas assez détaillées ou si elles sont susceptibles d'être modifiées ou complétées, je vous avertirai.

Donc, le plus difficile à exécuter, c'est de décider Robert à pénétrer, dans la nuit du 30 au 31 courant, dans la pièce que vous avez absolument métamorphosée pour servir de tombeau à votre honneur et qui deviendra le sépulcre de ceux que nous supprimons parce qu'ils nous gênent.

J'ai choisi cette date à dessein, car c'est la veille de l'échéance. Il y aura en caisse plus de cent cinquante mille francs. Or, lorsque Robert sortira du bureau, il aura dans sa poche une liasse de cinquante mille francs qui lui sont absolument nécessaires pour entamer les négociations en vue de...

— Comment pouvez-vous savoir que Robert a de semblables intentions ? Je répondrais de lui...

— Que vous importe ! Le principal c'est qu'il ait sur lui cette somme compromettante. S'il ne pense pas à s'en emparer, d'autres peuvent avoir pour lui cette intention et, très délicatement, lui épargner ce geste qui répugnerait à son honnêteté...

— Ah ! je commence à comprendre...

— J'en suis fort aise... Ensuite mon oncle à qui j'aurai tenu certains propos désagréables sur son honneur...

— Vous allez donc me mettre en cause ?

— Oui, mais pas comme vous le supposez... A toute baronne, tout honneur. J'insinuerai, je parviendrai à démontrer à mon crédule d'oncle que c'est Robert qui ne cesse de vous importuner de ses assiduités. Le jour même, je vous ferai jouer une petite comédie sentimentale et la surveillance aidant, facilitée et encouragée par mes soins et accompagnée d'une mise en scène savamment préparée, nous prendrons votre adorateur... fictif en flagrant délit... Il ne pourra nier ni expliquer ce double vol.

— Le vol de l'honneur et des cinquante mille francs...

— Précisément.

— Pas mal imaginé. Vous êtes un digne émule de Machiavel... C'est d'une simplicité telle que le soupçon ne nous atteindra pas.

— J'aurais pu, certainement, trouver d'autres solutions plus compliquées, il n'en est point qui promettent d'être à la fois plus pathétiques et fructueuses.

— Je m'incline devant votre science vraiment satanique.

— Vous apercevez d'ici le décor nocturne ? Les deux hommes, sur le premier mouvement, s'étreignent dans l'obscurité, les coups partent tout seuls ensuite, et au bruit de cette pétarade soudaine nous apparaissons chacun de notre côté pour constater un double décès ou quelque chose d'approchant.

— Tout cela est agencé de main de maître. On sent que la volonté du professionnel du désordre a préparé et savamment gradué les scènes qui se dérouleront à deux pas de nous.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-quatre Juillet mil neuf cent quatorze,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare la dame « Veuve LESCOUL, chapellerie, « demeurant à Puy-l'Evêque, en « état de faillite ;

« Fixe provisoirement au deux « août mil neuf cent treize, la « date de la cessation de ses « paiements et l'ouverture de sa « faillite ;

« Ordonne le dépôt de la per« sonne du failli dans une mai« son d'arrêt pour dettes ;

« Ordonne l'apposition des « scellés à son domicile et par« tout où besoin sera, conformé« ment à l'article quatre cent « cinquante-huit du Code de « Commerce.

« Nomme Monsieur BRUEL, « l'un de Messieurs les Juges, « Juge Commissaire et Monsieur « J. LACOSSE, arbitre de Com« merce, demeurant à Cahors, « syndic provisoire, pour gérer « et administrer la dite faillite « sous la surveillance de Mon« sieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption 1914

SAMEDI 15 AOÛT

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Mardi 11 au dernier train du Vendredi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. nos 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Voyages en Auvergne

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Afin de faciliter aux touristes et aux baigneurs l'accès de la pittoresque station thermale de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire (2 voyages par jour dans les deux sens, du 15 juin au 15 septembre 1914).

Grâce aux services rapides fonctionnant à partir du 25 juin, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

Départ de :
Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
Angoulême, 21 h. 42, 4 h. 07.
Limoges, 0 h. 53, 8 h. 56.
Nantes, 16 h. 06.
Angers, 17 h. 18.
Tours, 20 h., 7 h. 35.
Toulouse, 23 h. 37.
Montluçon, 3 h, 53, 13 h. 32.
Orléans, 0 h. 19, 9 h. 55.

Arrivée à :
La Bourboule, 7 h. 10, 7 h. 56, 16 h. 44.
Le Mont-Dore, 7 h. 34, 8 h. 15, 17 h. 03.
Saint-Nectaire, 10 h., 19 h.

Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 12 h. et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 14 h. et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et *vice versa* : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 0 fr. 50 en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1914 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 30 Juillet 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	2.054					
Vaches	818	556	474			
Taureaux	248					
Veaux	1.652	1.920	507			
Moutons	9.114	9.727	4.650			
Porcs	3.773	2.957				

OBSERVATIONS. — En raison de la crise que nous traversons, les affaires ont été excessivement mauvaises et on n'a pu établir de cours.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

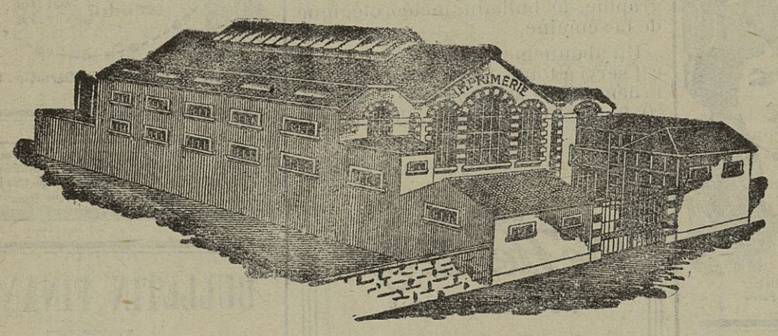

USINE DE CAHORS

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

LE ZÈBRE

La Voiturette la plus économique

4 fois plus vite que le cheval

Coûte 2 fois moins d'entretien

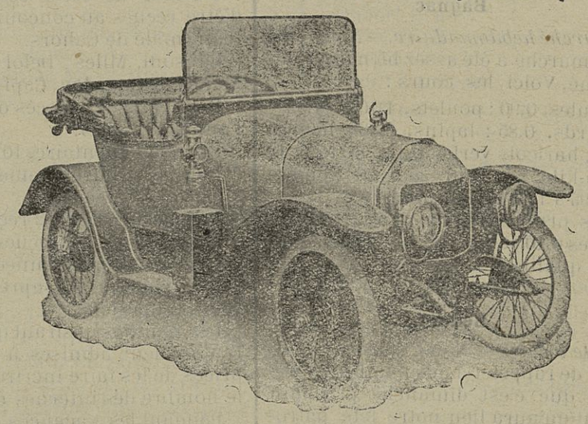

5 HP. Carrosserie Rotonde	6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo	10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo
2 places avec pneus, 3000 f.	2 places avec pneus 4000 fr.	4 places avec pneus 6390 fr.
Prix du kilomètre	Prix du kilomètre	Prix du kilomètre
Huile-Essence-Pneumatiques	Huile-Essence-Pneumatiques	Huile-Essence-Pneumatiques
tout l'entretien :	tout l'entretien :	tout l'entretien :
4 centimes	**7 centimes**	**12 centimes**

Magasin d'Exposition
18, Boulevard Gambetta
CAHORS

ETUDE
DE
Me PIERRE HUARD
AVOUÉ LICENCIÉ A CAHORS
41, boulevard Gambetta, et
14, rue Fondue Haute
Successeur de Mes Camille SAUTET
et Léon TALOU

VENTE
SUR
SURENCHÈRE DU SIXIÈME
à suite de
Saisie réelle
AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
D'UN IMMEUBLE
SITUÉ A CAHORS
FAUBOURG CABESSUT

L'adjudication aura lieu le samedi **vingt-deux août** *mil neuf cent quatorze à une heure et demie du soir, à l'audience des vacations des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors, boulevard Gambetta.*

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu : 1° de la grosse en due forme d'un jugement de défaut rendu par la première chambre du tribunal civil de première instance de Toulouse, le sept juin mil neuf cent treize, enregistré, et 2° de la grosse en due forme d'un autre jugement de défaut faute de conclure rendu par le même tribunal le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Maître GIUSTINIANI, huissier à Cahors, en date du dix avril mil neuf cent quatorze, enregistré, visé conformément à la loi, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, avec l'exploit de dénonciation, le vingt-un avril mil neuf cent quatorze, volume cent-quatre - vingt - douze, numéros deux et trois, par Monsieur le Conservateur au dit bureau qui a perçu les droits.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le deux juin mil neuf cent quatorze, lequel a donné acte des lecture et publication du cahier des charges et fixé le jour de l'adjudication.

Et aux requête, poursuites et diligences de « La Mutuelle Générale Française », société d'assurances mutuelles dont le siège social est au Mans, rue Chanzy, numéros 19 et 21, agissant poursuites et diligences de Monsieur René LELIÈVRE, son Directeur général, demeurant au siège social ;

Laquelle société a pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors Maître Jean MÉRIC, demeurant en cette ville, rue Fénelon, numéro 5, et fait élection de domicile en son étude ;

En présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Jean-Baptiste VALET, demeurant autrefois à Cahors, actuellement sous-inspecteur d'assurances, demeurant et domicilié à Toulouse, rue d'Aubuisson, numéro 25, partie saisie n'ayant pas d'avoué constitué,

Il a été procédé le mardi vingt-un juillet mil neuf cent quatorze à la vente de l'immeuble ci-après ayant formé le troisième lot des biens saisis.

Le dit jour, ce troisième lot a été adjugé moyennant treize cents francs à Me DESPRATS, avoué, qui s'est réservé la faculté d'élire command dans les délais de la loi.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-trois juillet mil neuf cent quatorze, Monsieur Jean MARCILLAC, propriétaire domicilié à Cahors, faubourg Cabessut, assisté de Me HUARD, son avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit troisième lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit,

Et aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur Jean MARCILLAC, propriétaire à Cahors, faubourg Cabessut, surenchérisseur, ayant Me HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta, numéro 41.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° La Mutuelle Générale Française, société d'assurances mutuelles, dont le siège social est au Mans, rue Chanzy, numéros 19 et 21, agissant poursuites et diligences de Monsieur René LELIÈVRE, son directeur général, demeurant au siège social,

Créancière ayant poursuivi la vente, ayant Me MÉRIC pour avoué constitué,

2° Messieurs Eugène RICARD, propriétaire à Cahors et Jean-Pierre BRUNET, propriétaire à Cahors, faubourg Cabessut, adjudicataires surenchéris, ayant Me DESPRATS pour avoué constitué,

3° Et le dit Monsieur Jean-Baptiste VALET, sus nommé, partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué,

Il sera procédé le samedi vingt-deux août mil neuf cent quatorze à une heure et demie du soir, à l'audience des vacations des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors, à la remise en vente des biens ci-après, ayant formé le troisième lot des biens saisis.

Article sixième

Un article en nature de terre, actuellement plantée en vigne de plein rapport, situé au lieu dit Cabessut, formant le numéro quatre cent soixante-dix-sept partie (477 p), section D, du plan cadastral de la commune de Cahors, de contenance environ trente-neuf ares quatre-vingt-onze centiares, classes deuxième et troisième, d'un revenu présumé de cinquante-trois francs trente-deux centimes.

Il confronte du nord avec Brunet, du levant avec chemin public, grange Brunet, patus Lala, du midi avec Ricard et du couchant avec chemin de Cabessut à Saint-Ambroise.

MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus désigné ayant formé le troisième lot des biens saisis sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de quinze cent vingt francs fixée par le surenchérisseur ci ..... **1.520** fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais de la première adjudication et ceux de la présente surenchère seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix ; seuls les frais de saisie exposés au jour de la première vente viendront en diminution du prix, le tout payable dans les dix jours de la vente.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme,
Cahors le 29 juillet 1914.

L'avoué surenchérisseur,
P. HUARD.

Enregistré à Cahors le août mil neuf cent quatorze fol c reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur,
Signé : PEZEU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me HUARD, avoué surenchérisseur, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

Cahors, Imp. COUESLANT

LA VOITURETTE "CLÉMENT"

est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois

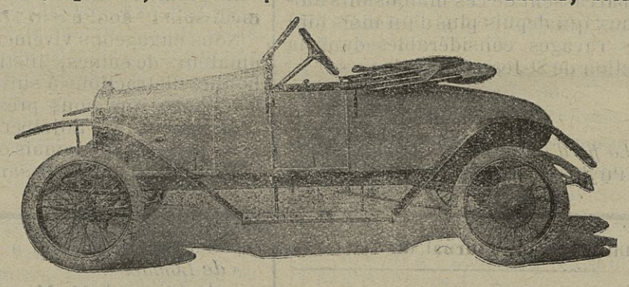

Moteur 55/100. — Refroidissement par thermo-siphon et ventilateur. — Graissage automatique par pompe. — Changement de vitesse à deux trains baladeurs. — Trois vitesses et marche arrière. — Transmission par cardan. — Pneus 650 (voiturette légère). — Voie, 1m15. — Empattement, 2m40. — Largeur totale, 1m30. — Longueur totale, 3m30. — Marchepieds wagon. — Peinture : bleu, vert, rouge ou gris

PRIX avec Torpedo 2 places, Capote et Pare-Brise.... **3.700** fr.

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile.

D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais, Mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite.

Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du Monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux.

Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante.

Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main.

Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué.

Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résiliance, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes.

Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet : « Voyez, elle ne consomme presque rien ! » Un autre a ajouté : « Vraiment elle est aussi bonne que jolie ? »

J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse.

Pour tous renseignements et essais

S'ADRESSER A M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN A CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Certifié véritable par le Gérant soussigné
Cahors, le

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre
Le Maire,